

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

6-14 ROUTE DE LISLE 24650 CHANCELADE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Eboulement, chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Tassements différentiels
Séisme
Feu de forêt
Tempête et grains (vent)

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI Beauronne	20/03/2012
Mouvement de terrain (Affaissements et effondrements (cavités souterrain)	Approuvé	PPRA-Chancelade	01/03/2005
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPRA-Chancelade	01/03/2005
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI - Chancelade	01/02/2000
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPRI AGGLOMERATION DE PERIGUEUX	11/03/2015

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

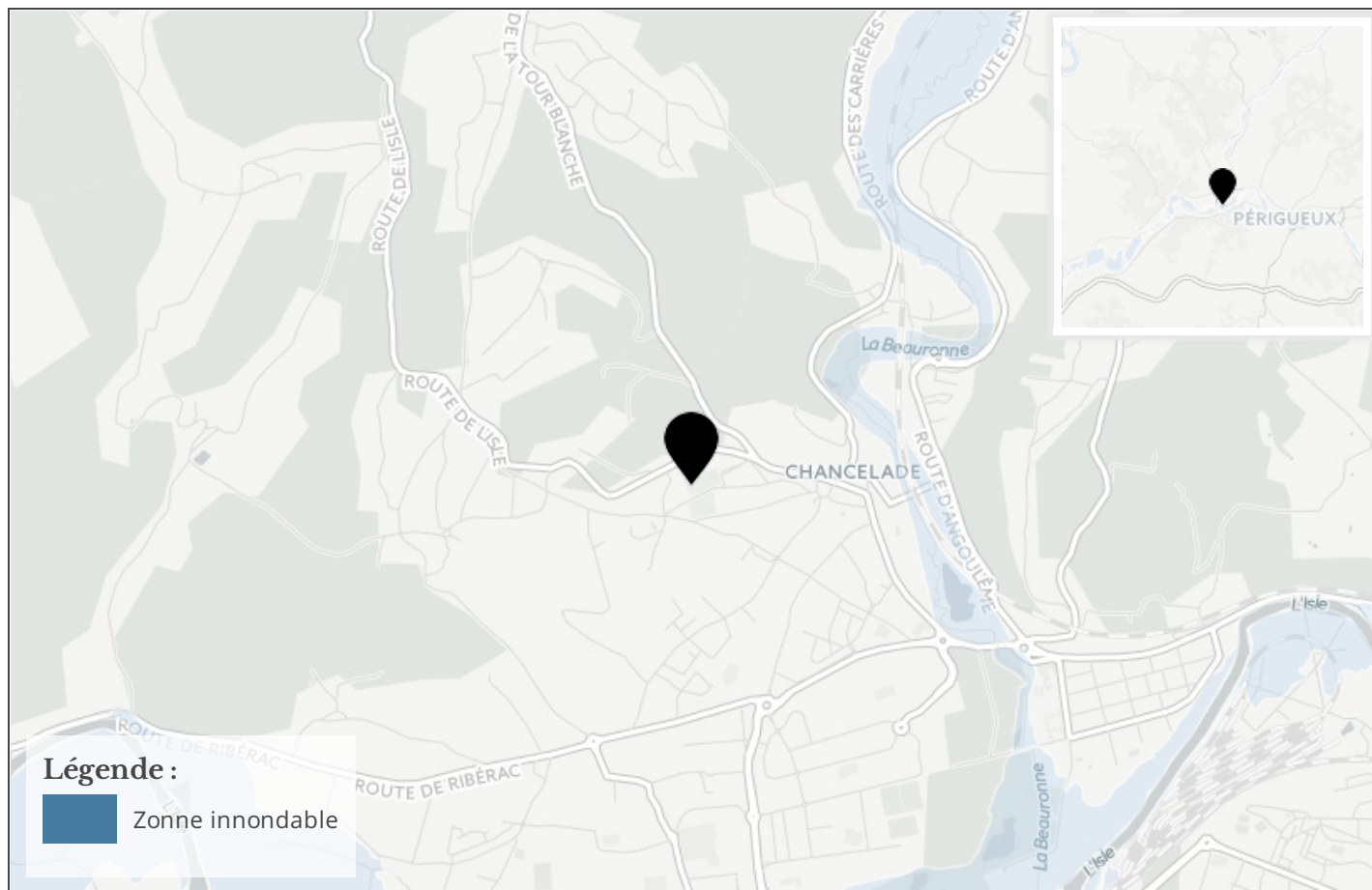
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	La Beauronne de sa source au con	01/01/2001
Inondation	L'Isle du confluent de l'Auvézèr	05/04/2000

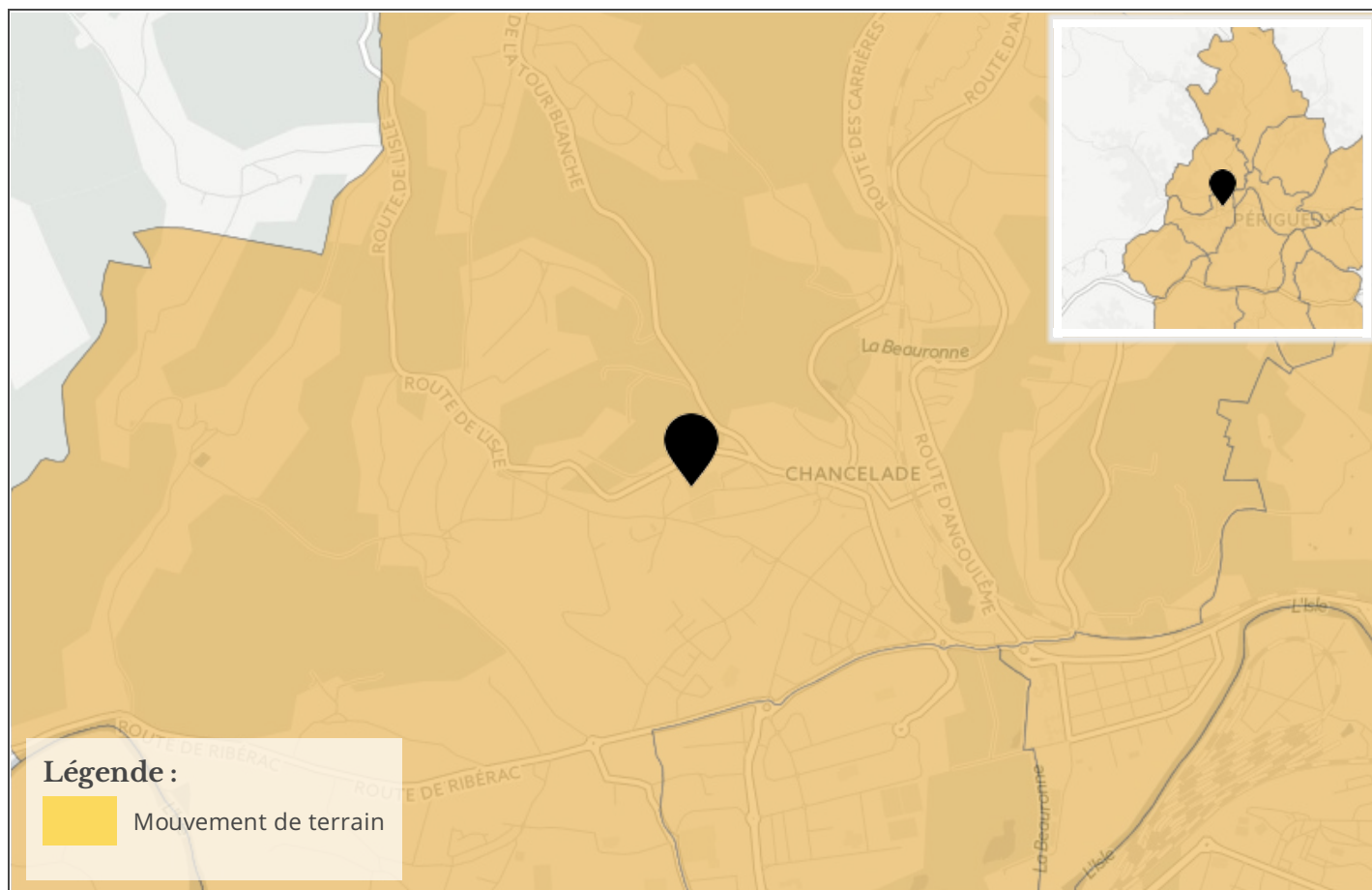
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	25/04/1986	29/04/1986	18/07/1986	03/08/1986
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	06/12/1993	28/12/1993
Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1992	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996
Inondations et coulées de boue	19/01/1998	21/01/1998	26/05/1998	11/06/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/10/1995	30/06/1998	29/12/1998	13/01/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	30/11/2000	17/12/2000
Mouvements de terrain	17/02/2006	17/02/2006	27/07/2006	08/08/2006
Inondations et coulées de boue	14/06/2007	14/06/2007	27/07/2007	01/08/2007
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2009	31/12/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

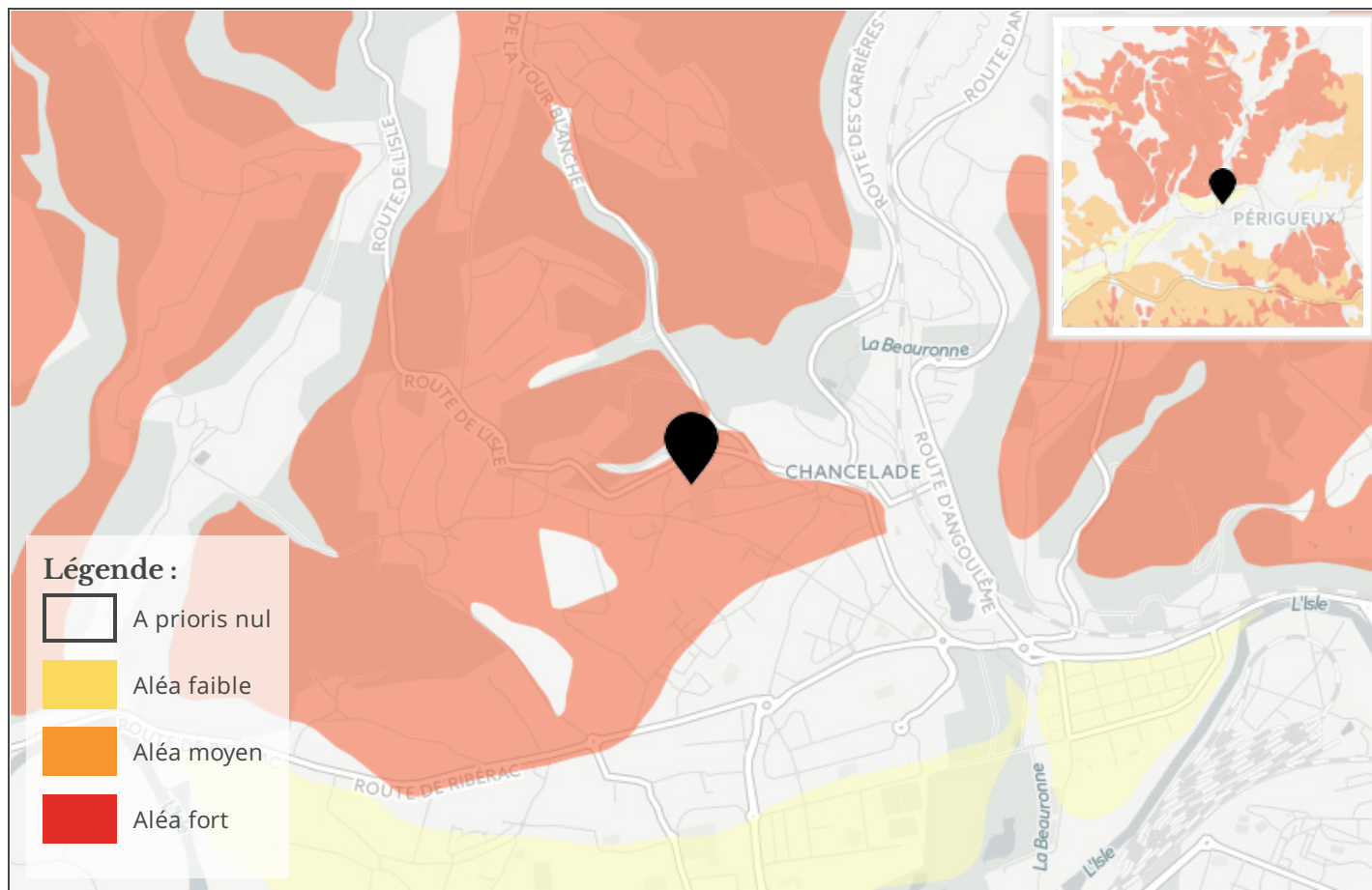
Cartographie des inondations



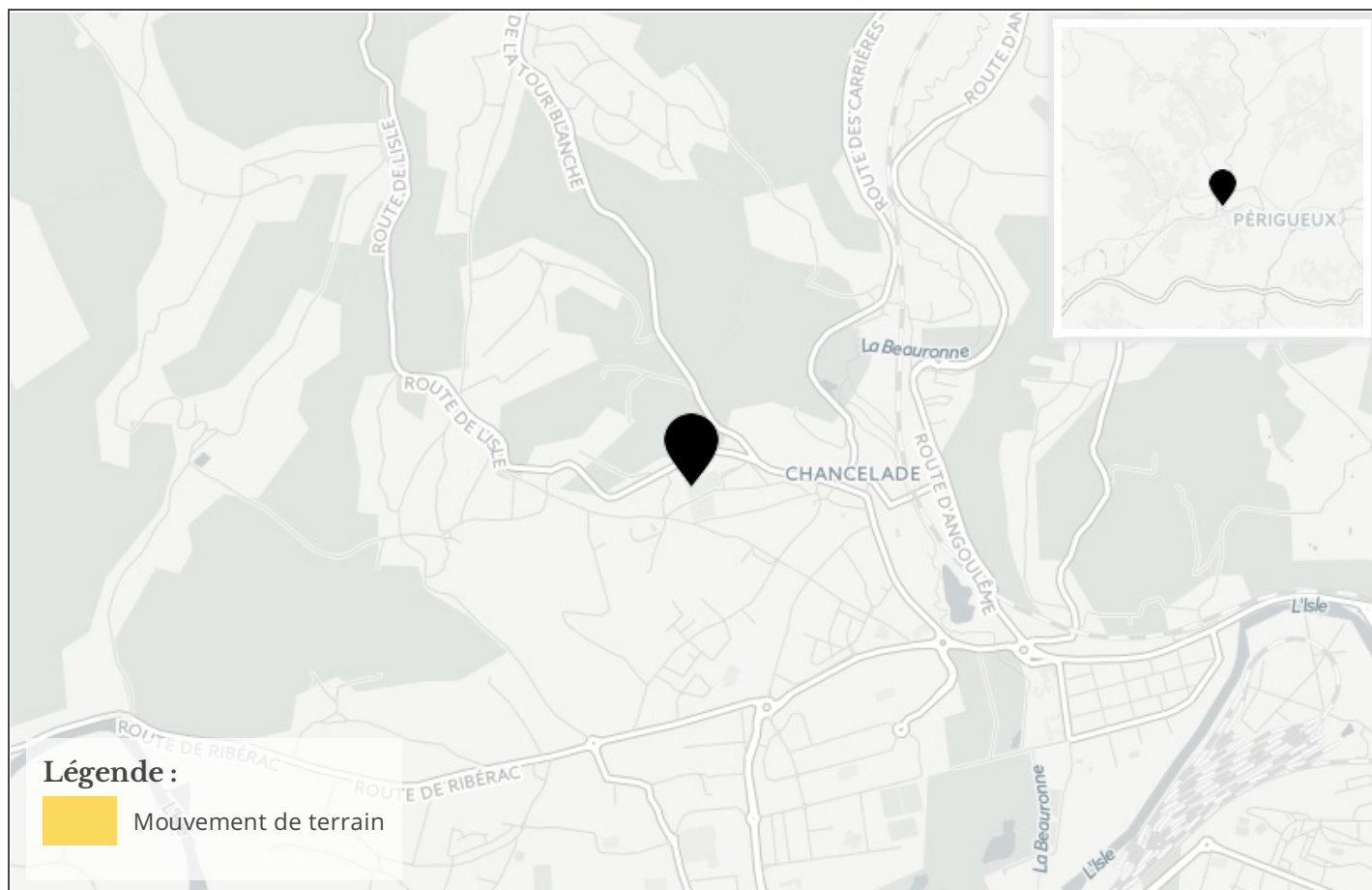
Cartographie des mouvements de terrains



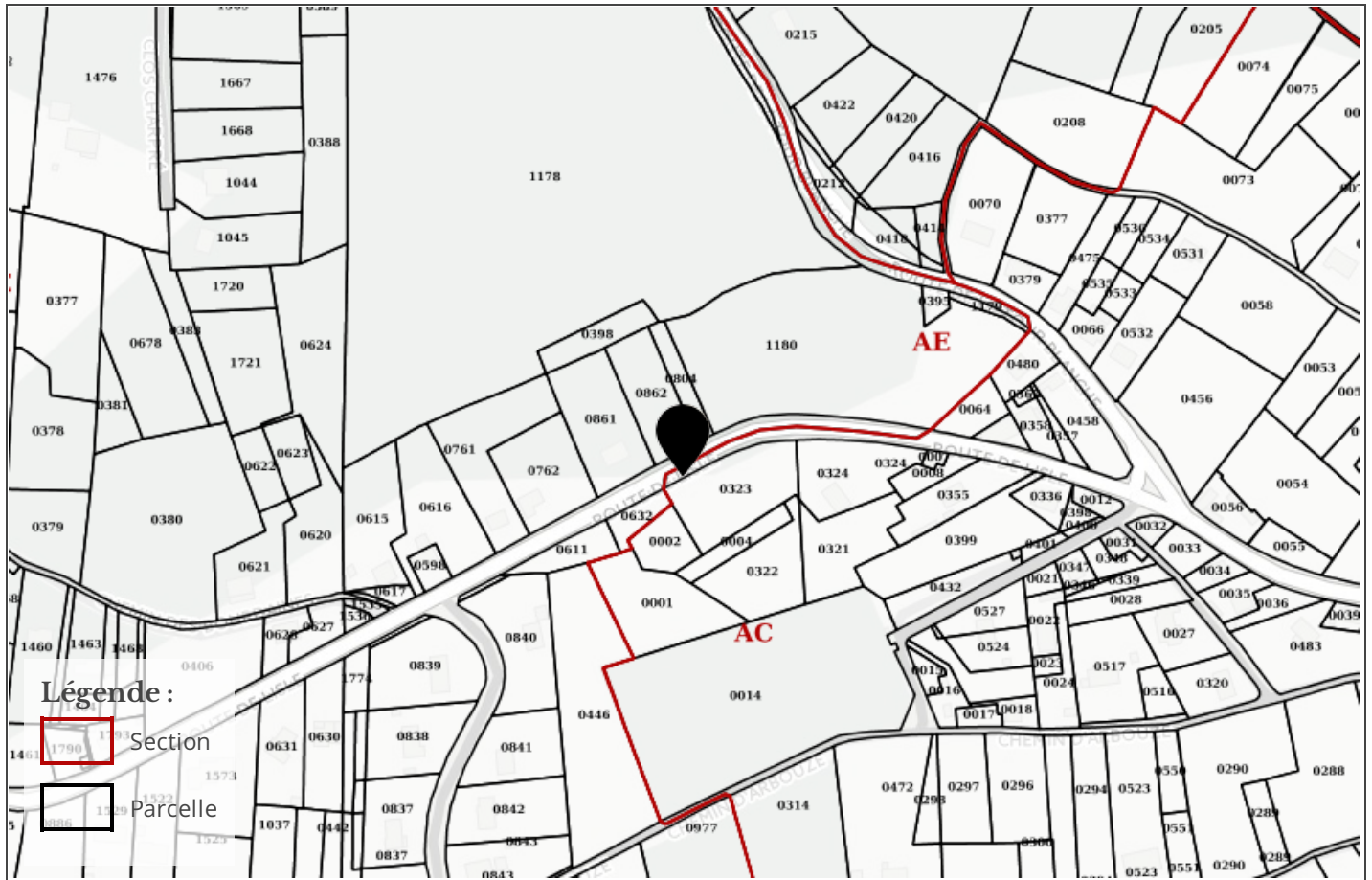
Cartographie des argiles



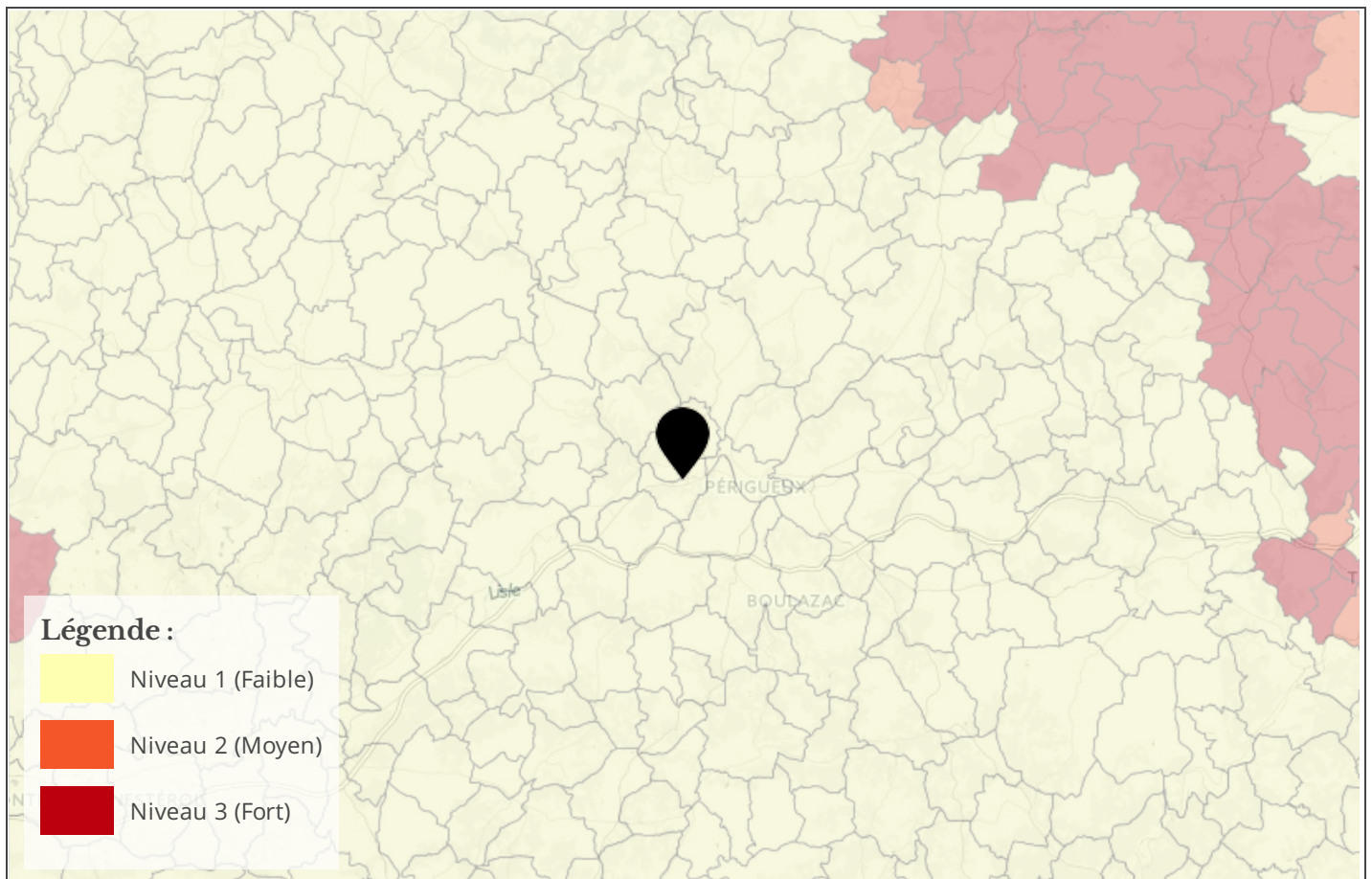
Cartographie des carrières / gypse



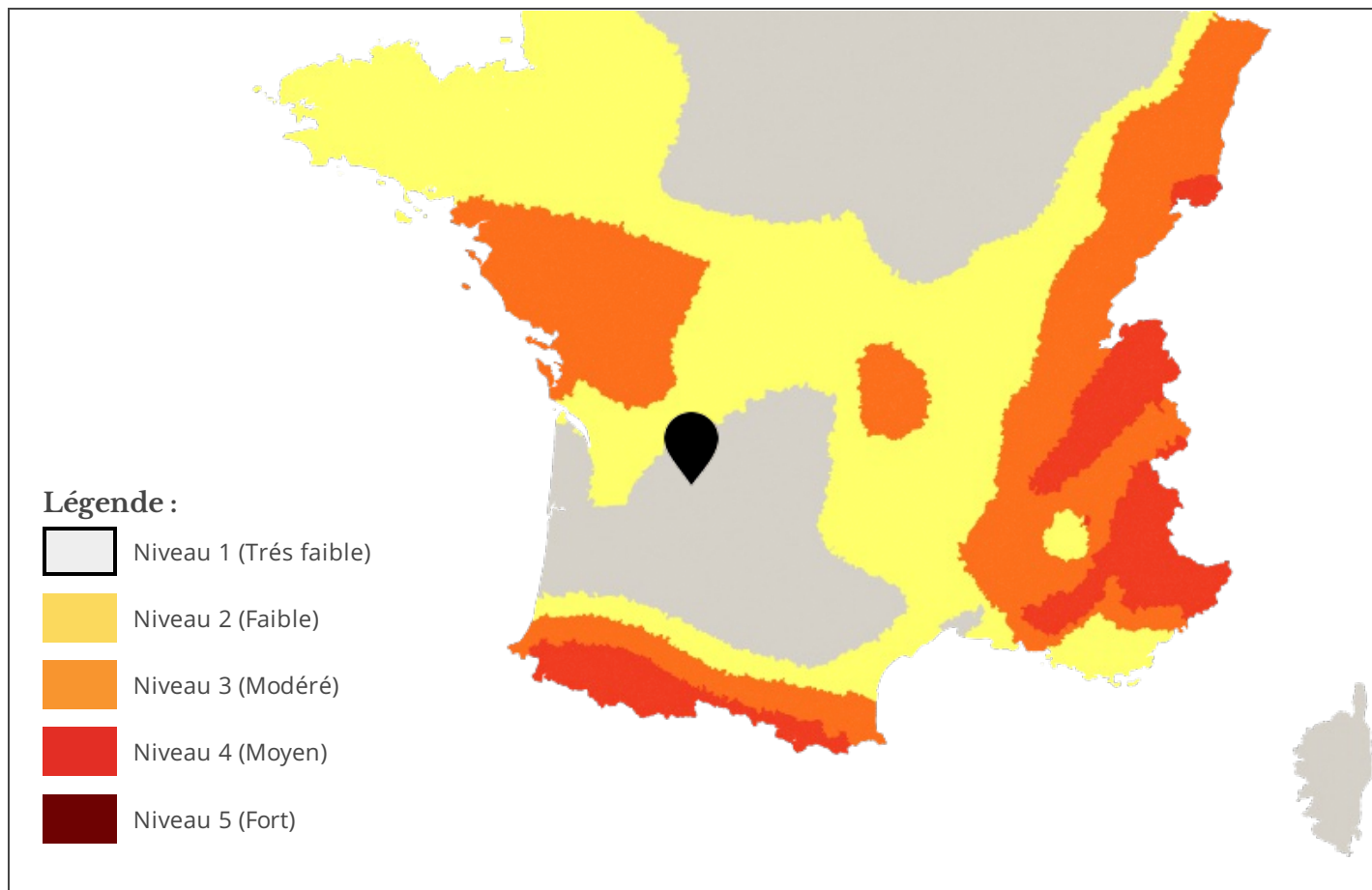
Referentiel cadastral parcelle



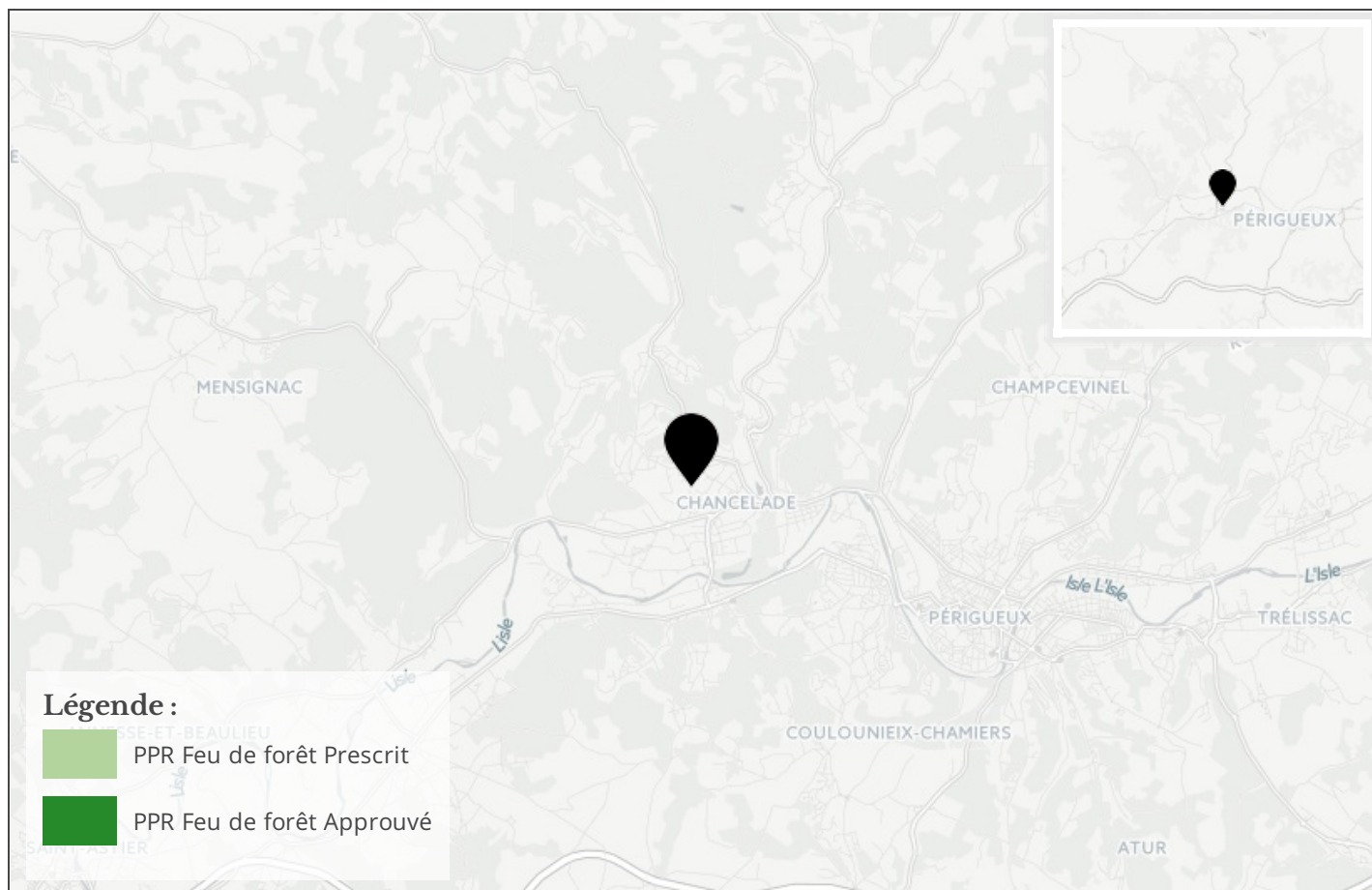
Information RADON

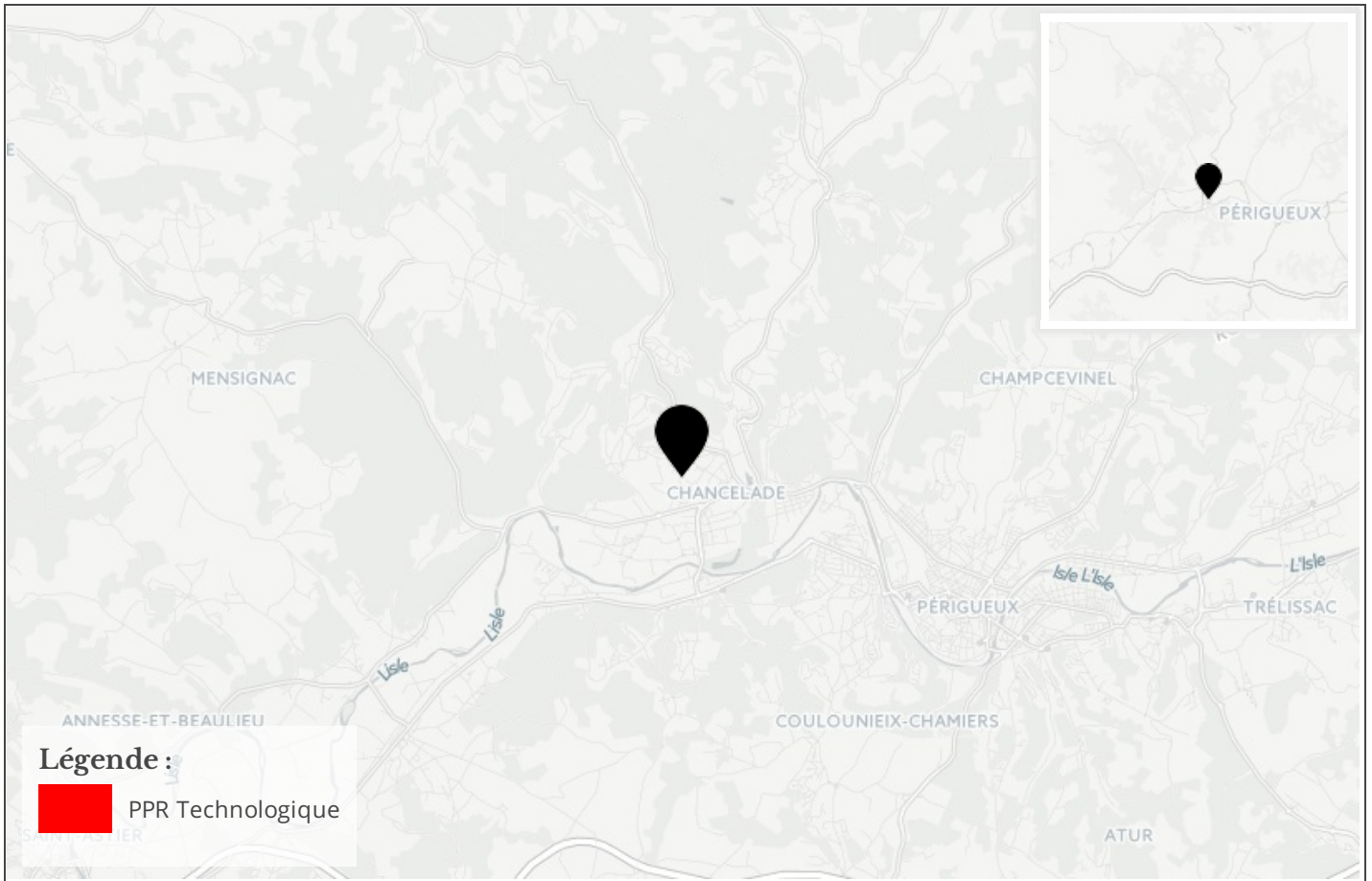


Cartographie des zones sismiques

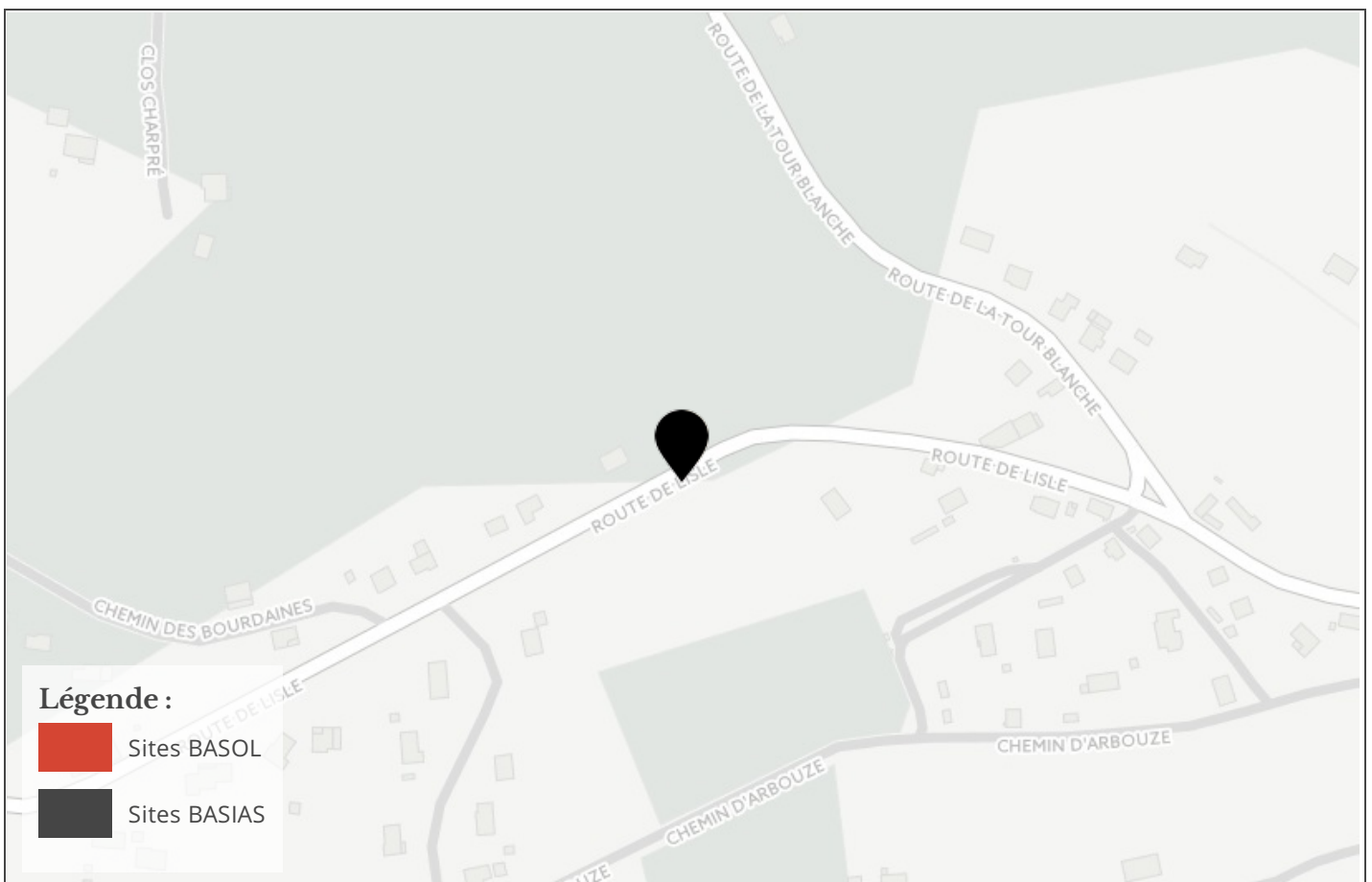


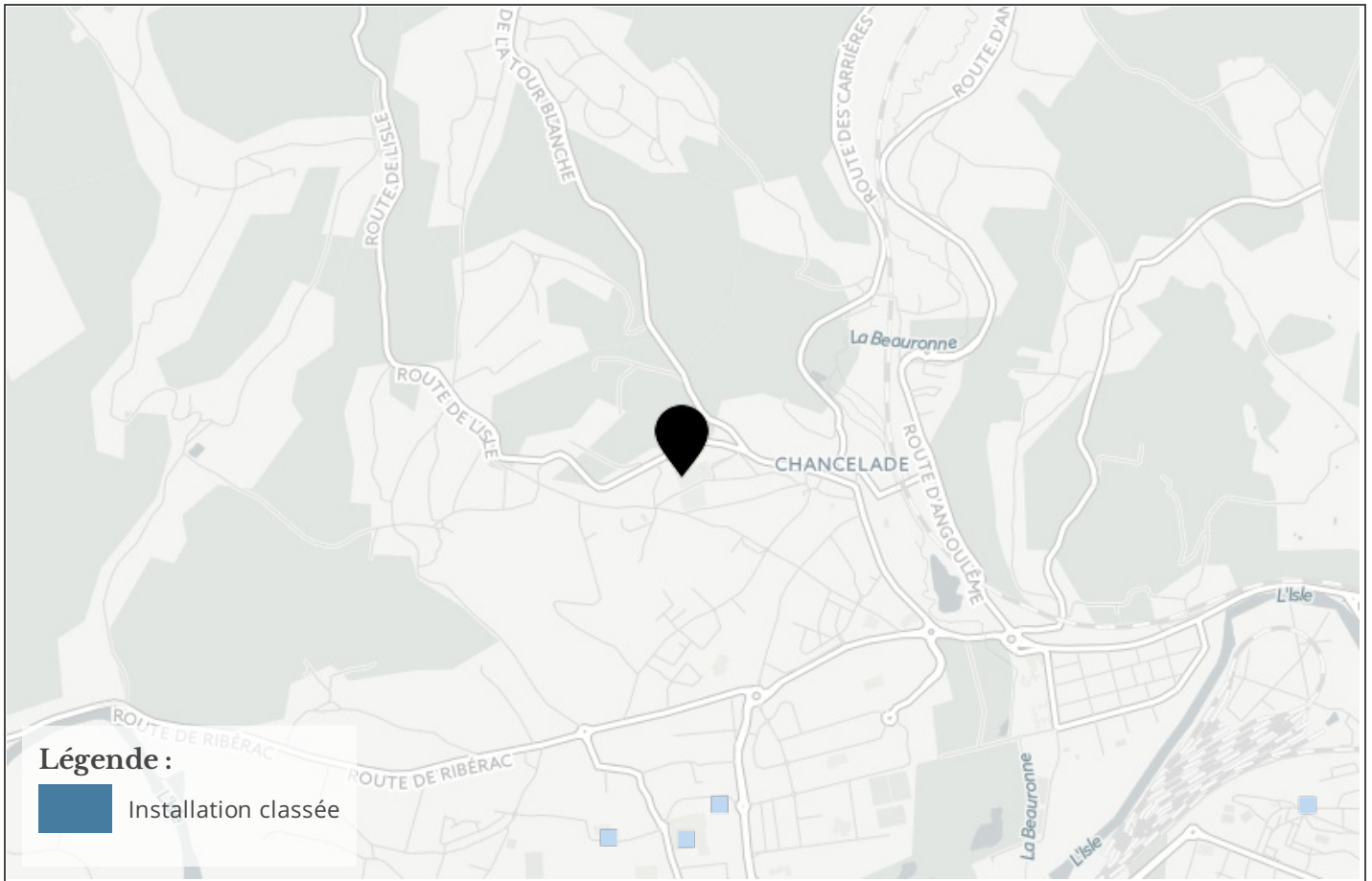
Cartographie Feu de forêts





Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° DDT/SEER/RDPF/2015-022

du 26/10/15

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

6-14 Route de Lisle

24650

CHANCELADE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

X

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

X

Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

X

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

faible

zone 1

très faible

X

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

CHANCELADE

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Vigilance-Dordogne/Informations-aux-acquereurs-et-locataires-IAL>

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

CHANCELADE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/07/1986	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 12/08/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/10/1993	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 06/12/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/01/1994	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 03/04/1996	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/05/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 29/12/1998	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 30/11/2000	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain	Arrêté en date du 27/07/2006	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/07/2007	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 20/02/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 20/02/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 13/12/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**